

nistre et à ses collègues, de se montrer justes dans cette affaire. Je ne pense pas que mon bon ami le ministre de l'Agriculture puisse prétendre n'avoir aucune responsabilité dans l'occurrence, car l'expédition des bestiaux dépend en premier lieu de son département. J'ignore ce qu'il a eu à faire dans les arrangements avec la Richelieu Corporation. Peut-être n'a-t-il rien eu à faire du tout.

L'hon. M. WEIR: Rien du tout.

M. SANDERSON: Mais le ministre admettra qu'il fut annoncé dans tout le pays que le Gouvernement avait enfin trouvé un débouché pour nos bestiaux en Grande-Bretagne et que ces consignations qui n'ont pas été payées faisaient partie de ces expéditions de bestiaux pour lesquels le ministre et ses chefs de service disaient qu'ils avaient trouvé un gros marché en Grande-Bretagne. Je n'attribue aucune responsabilité au ministre, mais je dis bien qu'il devrait faire une déclaration quelconque, ce soir, au comité au sujet de ces arrangements avec la Richelieu Corporation. Le ministre de l'Agriculture me comprendra sans doute mieux que le ministre du Commerce, et je le supplie au nom des cultivateurs de l'ouest d'Ontario. Le ministre du Commerce a dit ce soir qu'il ne voit pas comment on pourrait verser un dédommagement, dans cette malheureuse affaire. Sans vouloir retarder indûment la besogne du comité et sans me lancer dans une controverse politique, je tiens à rappeler au ministre, au premier ministre et à leurs collègues du cabinet qu'en vertu des lois présentées au Parlement depuis quatre ans, ils ont trouvé de l'argent pour tout, en matière de secours de chômage ou d'aide à l'agriculture, et je ne les en blâme pas. Eh bien, voici une perte sèche de \$40,000 subie par les cultivateurs de l'ouest de l'Ontario, qui sont déjà dans une telle pénurie qu'ils n'ont pas l'argent voulu pour acquitter leurs impôts. Ils se sont lancés dans cette affaire, parce qu'on leur disait que le Gouvernement s'y intéressait et, de fait, il aidait dans une certaine mesure la Richelieu Corporation.

L'hon. M. STEVENS: Non.

M. SANDERSON: Le Gouvernement pourrait sûrement trouver \$40,000 pour rembourser ces malheureux expéditeurs de bestiaux qui ont perdu jusqu'au dernier sou. Ils n'ont pas touché un seul dollar. Tout est parti, c'est une perte sèche. Le Gouvernement pourrait sûrement intervenir dans un cas aussi inusité.

Je ne veux pas énumérer toutes les mesures prises par le Gouvernement en faveur des cultivateurs de l'Ouest, ni les primes qu'il a

[M. Sanderson.]

versées. Mais voilà un cas où des cultivateurs ont été joués, comme le disait mon excellent ami d'Huron-Nord, par des escrocs qui se réclamaient de l'appui de l'Etat pour faire accepter leurs offres. Je ne crois pas pouvoir m'exprimer avec plus de force, monsieur le président. Mon honorable ami d'Huron-Nord pense que le Gouvernement devrait dédommager les cultivateurs au moins dans la proportion de 50 p. 100.

M. SPOTTON: L'honorable député consentirait-il à donner le nom d'indemnité à titre gracieux à la somme qu'accordera le Gouvernement? Ainsi, ce dernier ne reconnaîtrait aucune responsabilité.

M. SANDERSON: Peu importe le mot, pourvu qu'il y ait dédommagement. S'il s'agit d'une indemnité à titre gracieux, le Gouvernement devrait verser la somme intégrale, c'est-à-dire \$40,000, et non pas seulement une partie. Il devrait dédommager intégralement les malheureux cultivateurs pris dans cette affaire, et non pas seulement 50 p. 100. Le Gouvernement pourrait sûrement le faire. Le premier ministre a étudié la question. Aucune de mes paroles ne l'émeut, je le sais bien, mais, au fond du cœur, j'en suis sûr, il est persuadé que ces cultivateurs ont droit de demander à l'Etat le remboursement de leurs pertes. Avant la prorogation, ce soir, le Gouvernement pourra annoncer, je l'espère, qu'il a trouvé le moyen de verser cette somme. Ce ne serait pas difficile, car il a bien pu consacrer de l'argent à d'autres fins. La réclamation actuelle mérite toute l'attention du Gouvernement. J'espère qu'avant la prorogation, le ministre du Commerce ou le premier ministre nous annoncera que le Gouvernement va indemniser ces cultivateurs.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur le président, j'ai pris la peine de lire les documents relatifs à cette affaire. J'ai eu en outre une entrevue avec l'ex-ministre des Travaux publics et les honorables représentants d'Huron-Sud, d'Huron-Nord et Middlesex-Est. Dans aucune circonstance, on ne pourrait faire retomber sur l'Etat la responsabilité primordiale en cette affaire. Si l'exposé de l'ancien ministre des Travaux publics est exact, comme je le crois, il est bien évident que la société commerciale n'a jamais existé et que les trois hommes en question sont personnellement responsables des pertes subies. C'est-à-dire que, s'ils étaient administrateurs de la prétendue société et si les circonstances sont bien telles qu'on le dit, ils en sont personnellement responsables. Le Gouvernement fera examiner l'affaire à fond; il n'hésitera pas